



CONSEIL COMMUNAL DE BASSINS

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil communal de Bassins
du mardi 11 octobre 2011 à 20 heures

L'assemblée ordinaire est convoquée par le Bureau à la demande de la Municipalité pour le 11 octobre à 20 h. à la salle communale avec l'ordre du jour suivant :

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 30 août 2011 ;
- 2) Communications du bureau et de la municipalité ;
- 3) Préavis 11/11 relatif à la rénovation des bassins des fontaines du village
- 4) Préavis 12/11 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2012 ;
- 5) Préavis 13/11 relatif à l'évacuation des eaux claires de l'exutoire du ruisseau « Le Gény » ;
- 6) Propositions individuelles ;
- 7) Divers

Présidence : Odile Hausser
Secrétariat : Francine Bandieri
Scrutateurs : Robert Dutoit et Célia Rastello

31 conseillers sont présents, 8 sont excusés, M. Schorr arrive en cours de séance.

La présidente constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer. Elle donne lecture de l'ordre du jour qui sera suivi sans modification.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 août 2011

Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

2. Communication du bureau et de la municipalité

a) du Bureau :

La Présidente rappelle que la partie du site internet communal concernant le Conseil sera mise à jour par le Bureau sitôt que les problèmes techniques seront résolus. En ce qui concerne la liste des conseillers, chacun en a reçu un exemplaire complet par courrier électronique. Seuls les noms et prénoms des conseillers seront mentionnés sur le site internet. En ce qui concerne les procès-verbaux, seuls les extraits seront publiés.

Elle insiste également pour que les commissions désignent leur responsable et communiquent cette information au bureau.

Rappel des élections fédérales du 23 octobre et de l'élection complémentaire du 27 novembre.

b) de la Municipalité :

M. Rastello informe qu'un inventaire de tous les bâtiments communaux est en cours de réalisation. Cela permettra de définir les priorités pour les travaux à exécuter. Le Conseil en recevra la liste détaillée lors de la séance de décembre avec les premières propositions.



M. Matthey informe de l'augmentation de notre contribution à l'AVSAD (Association vaudoise pour les soins à domicile) qui se montera pour 2012 à Chf. 106.80 par habitant et sera intégrée au budget 2012.

En ce qui concerne la taxe pour l'élimination des ordures ménagères, notre commune devra revoir son système en relation avec l'arrêté du Tribunal fédéral qui impose une taxe incitative et en fonction du type de déchet produit (pollueur-payeur). En collaboration avec la commission ad'hoc, la Municipalité présentera des propositions.

M. Vukasovic présente le nouveau système POCAMA qui permet de demander les autorisations nécessaires à l'organisation d'une manifestation en une seule fois et avec un dossier qui peut être transmis à toutes les administrations concernées. Le système est accessible depuis le site internet du canton.

M. Lohri informe des mutations au sein du personnel de l'UAPE. Mme Erika Gavillet quitte son poste et elle est remplacée par Mme. Guisanar dès le 1.11.2011.

M. Schorr prend séance.

3. Préavis 11/11 relatif à la rénovation des bassins des fontaines du village

Le rapport de la commission des finances présente un amendement dans le sens de rénover dans un premier temps seulement 2 bassins, soit ceux de la Tillette et de la Croix pour un montant de Chf. 140'000.-.

La discussion est ouverte. Aux questions de plusieurs conseillers, il est répondu qu'il s'agit du remplacement des bassins en pierre et des chèvres et non pas de la rénovation de l'enveloppe extérieure qui, d'ailleurs a déjà eu lieu dans le cadre des travaux courants. La municipalité rappelle que le préavis prend en compte une vision globale de la rénovation de ces bassins et qu'il s'agit bien d'une dépense extra-budgétaire dont l'amortissement est prévu sur 6 ans.

La discussion est close.

Au vote, l'amendement est accepté par 16 voix contre 13. Il est donc accepté.

Le préavis amendé est accepté par 23 oui.

4. Préavis 12/11 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2012

Le rapport de la commission des finances présente un amendement avec un taux d'impôts communaux à 68.3 points au lieu des 70 points présentés par le préavis.

La discussion est ouverte.

D. Lohri informe que le Grand Conseil vient d'accepter une baisse de 1 point du taux cantonal. Cela permettrait, sans péjorer les charges pour les contribuables de Bassins, d'augmenter le taux proposé par la commission à 69.3 points. Le syndic rappelle qu'il s'agit d'une question de trésorerie pour la commune puisque le canton prélève une part non négligeable pour les différentes tâches qui sont répercutées sur les communes.

Au vu des dernières informations communiquées, la commission des finances demande une interruption de séance pour revoir son amendement. A la reprise, la commission propose une modification de l'amendement au taux de 69.3.

La discussion est close.

M. Treboux demande un vote au bulletin secret. Il est soutenu par plus de 5 conseillers et nous procédons donc au vote. Au premier tour, il ressort une égalité parfaite, soit sur 32 bulletins délivrés : 16 oui et 16 non.

Conformément au règlement, il est procédé à un deuxième vote dont le résultat est le suivant :

Bulletins délivrés : 32 ; rentrés : 32. Oui 15 – Non : 17.

L'amendement est donc refusé.



Au vote, le préavis municipal est accepté par 24 oui contre 4 non.

5. Préavis 13/11 relatif à l'évacuation des eaux claires de l'exutoire du ruisseau « Le Gény »

Le rapport de la commission des finances présente un amendement modifiant la période d'amortissement sur une période de 15 ans au lieu de 30 ans. La commission justifie sa position par une économie potentielle de Chf. 58'000.- au taux d'intérêts de 4%.

La discussion est ouverte.

Plusieurs conseillers demandent quelques précisions techniques. MM. Vukasovic et Rastello complètent les informations données dans le préavis.

La municipalité insiste sur le fait que ce type de travaux, prévus pour une longue période, fait toujours l'objet d'amortissements sur 30 ans et que cela entre dans la globalité de la gestion financière de la commune. Une échéance différente impliquerait une gestion particulière uniquement pour cet objet.

La discussion est close.

Au vote, l'amendement est rejeté par 17 non et 8 oui.

Le préavis municipal est accepté par 26 conseillers.

6. Propositions individuelles

Reprenant la proposition présentée lors du dernier conseil, Mme Matthey a déposé un postulat concernant la rédaction des procès-verbaux.

Conformément au règlement, le conseil entre en matière et renvoie ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

M. Dubois a remis à la présidente une interpellation dont le contenu est intégralement reproduit ci-après :

« Fabien Dubois
Chemin du Sétif 75
1269 Bassins

Assemblée du Conseil communal de Bassins du 11 octobre 2011.

Interpellation

Interpellation concernant le plan partiel d'affectation (PPA) des Plattets et le projet de construction d'un complexe équestre avec maison familiale et logement pour personnel sur les parcelles privées n°571 et n°651.

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Monsieur le Syndic,
Messieurs les Municipaux,

Par la présente, je souhaiterais que le Conseil communal soit informé de la situation actuelle et des intentions de la Municipalité relatives aux objets cités en titre et exprimés par des questions ci-après.



1. Investissement pour l'élaboration du PPA des Plattets

Le Conseil communal dans sa séance du 24 septembre 2002 avait accordé un crédit extrabudgétaire de CHF 20'000 pour l'élaboration de ce PPA. Dans le préavis n°11/02 relatif à cette demande il est mentionné que la commune retrouvera une partie de son investissement en établissant des règles de répartition des frais aux différents propriétaires concernés et aux clients potentiels de ces parcelles.

Qu'en est-il à ce jour ?

2. Article 5.4 du règlement du PPA des Plattets

L'article 5.4 du règlement entré en vigueur le 15 mai 2006 dit ceci :

Le ruisseau existant sur la parcelle n°121 doit être maintenu avec la végétation présente sur sa rive gauche. Sa partie inférieure, canalisée, doit être remise à ciel ouvert. Des essences indigènes de basse futaie doivent être plantées sur sa rive droite.

Ce ruisseau est situé sur une parcelle communale.

Quelles sont les intentions de la Municipalité concernant l'application de cet article ?

3. Aménagements routiers dans le cadre du PPA des Plattets

L'article 6.1 du règlement du PPA des Plattets précise que l'accès aux zones d'équipements 1 et 2 est organisé à partir de la route des Montagnes sur laquelle seul un nombre limité de raccordements peut être admis.

Le projet de construction d'un complexe équestre avec maison familiale et logement pour personnel sur les parcelles privées n°571 et n°651 en zone d'équipements 1, prévoit trois entrées pour accéder aux différents bâtiments à savoir, une depuis le chemin des Mouilles et les deux autres le long du chemin des Colonies.

Est-ce que la Municipalité considère que l'accès prévu sur le chemin des Mouilles respecte l'article 6.1 du règlement du PPA ?

Y a-t-il des servitudes concernant les accès aux parcelles n°571 et n°651 ?

Le chemin goudronné qui permettait d'accéder depuis la route des Montagnes, à l'angle de la chaufferie, directement aux Colonies en passant devant l'entrée principale projetée du complexe équestre, a été supprimé suite à la construction de la chaufferie. Seul le dernier tronçon du chemin des Colonies est encore goudronné.



Pour quelle raison ce chemin n'a-t-il pas été maintenu avec une légère correction de son entrée au niveau de la chaufferie ?

Actuellement, pour se rendre aux Colonies, au hangar à copeaux ou aux parcelles concernées depuis la route des Montagnes, il ne reste plus qu'un chemin non goudronné qui de part sa configuration, contraint les gros véhicules venant du village à aller tourner sur la petite place située en haut du chemin de la Trappe.

Est-il prévu de goudronner ce chemin ou de créer un nouveau chemin mieux adapté depuis la route des Montagnes comme le tracé indicatif qui figure sur le plan du PPA ?

Si de tels travaux sont envisagés, est-ce qu'une participation financière pourrait être demandée aux propriétaires des parcelles desservies par ce chemin soit, les Colonies et les propriétaires des parcelles n°571 et n°651?

4. Chauffage à distance

Est-il prévu de raccorder les deux bâtiments d'habitations du projet sur la parcelle n°571 à la chaufferie communale ?

Si tel est le cas, jusqu'à quelle distance ou quelle limite est-ce la commune qui prend en charge ces travaux ?

Quels sont les règles et les tarifs appliqués concernant les raccordements privés au chauffage à distance communal ?

Je demande que cette interpellation soit jointe au procès-verbal.

Si la présente interpellation est appuyée par 5 membres au moins comme le précise le règlement du Conseil, il me paraît judicieux de reporter la réponse de la Municipalité à la prochaine séance.

De plus, je demande que la réponse à cette interpellation soit faite par écrit et qu'elle figure comme un point à l'ordre du jour et non pas dans les communications de la Municipalité lors desquelles les conseillers n'ont pas droit à la parole.

Je vous remercie de votre attention.

Bassins, le 9 octobre 2011

Fabien Dubois »



L'entrée en matière est soumise au Conseil. Plus de 5 conseillers appuient l'entrée en matière et cet objet est donc transmis à la Municipalité pour étude et rapport.

A ce sujet, le syndic précise qu'il est possible que la réponse ne puisse pas être donnée à la séance du Conseil de décembre, l'objet en question étant en cours d'enquête et des oppositions doivent être traitées. La durée des procédures n'est pas prévisible actuellement.

7. Divers

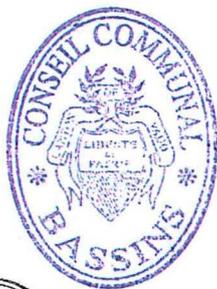
Mme Mermoud remercie la municipalité pour l'organisation de la sortie en forêt qu'elle a trouvée très instructive. M. et Mme Schaerer ont remis à M. Miauton un certain nombre de photos de ladite journée. Il en sera fait bon usage.

Après avoir rappelé quelques points de détails concernant les rapports de commission et les élections du 23 octobre 2011, la présidente lève la séance à 22h. 45.

Bassins, le 12 octobre 2011

Odile Hausser, présidente

Francine Bandieri, secrétaire



VU PAR LE PRÉFET

le: 13 février 2012